

Avis aux chercheurs et aux équipes de recherche du CHU de Québec recevant d'un partenaire une proposition d'entente de confidentialité (« CDA ») pour accès à un protocole de recherche clinique :

Le document qui suit constitue un engagement de confidentialité. Cet engagement doit être signé par tous les chercheurs qui collaborent à des projets de recherche clinique au sein du CHU de Québec-Université Laval et qui de ce fait, reçoivent ou prennent connaissance d'informations confidentielles relatives à la recherche ou à l'essai clinique proposé (ex. protocole et autres documents d'étude).

Du fait qu'il a été rédigé d'une manière générique, il ne doit être signé qu'une seule fois par chaque individu et non à chaque dépôt d'un CDA.

Il vous est demandé de signer cet engagement de confidentialité car l'établissement dans lequel vous travaillez s'engage lui-même à des obligations contractuelles envers des partenaires (i.e. : compagnies pharmaceutiques proposant un CDA) exigeant entre autres que toutes les personnes recevant ou prenant connaissance des informations confidentielles appartenant à ces partenaires signent ou aient signé un engagement de confidentialité comportant des obligations similaires et/ou aussi restrictives que celles qui sont contenues dans les CDA que doit signer l'établissement afin de recevoir ces informations confidentielles.

Veillez lire attentivement le document avant de le signer. Si vous avez des questions, vous pouvez contacter le Bureau des contrats de la recherche au 418-525-4444 poste 48715.

Nous vous remercions de votre collaboration.



ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITÉ-CHERCHEUR AU CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL

ATTENDU QUE le chercheur recevra au cours de son travail au CHU de Québec-Université Laval (ci-après le « **CHU** ») de l'information confidentielle sous diverses formes incluant mais non limitativement des documents sur support papier ou électronique, des données, de l'expertise, des secrets commerciaux ou autres renseignements pouvant provenir du **CHU** et/ou de tiers (« l'Information Confidentielle »); et

ATTENDU QUE la signature du présent engagement constitue une protection raisonnable et nécessaire des intérêts légitimes du **CHU**;

EN CONSIDÉRATION DE CE QUI PRÉCÈDE, LE CHERCHEUR S'ENGAGE, ENVERS LE CHU, AUX TERMES ET CONDITIONS SUIVANTES:

1. **Le chercheur** accepte de protéger l'Information Confidentielle en tout temps sous réserve des exclusions mentionnées au paragraphe 4 ci-après. **Le chercheur** agira de manière prudente et diligente dans les intérêts du CHU;
2. **Le chercheur** ne peut utiliser, reproduire, divulguer, publier ou autrement disséminer l'Information Confidentielle sauf lorsque requis dans le cadre de son travail au CHU;
3. **Le chercheur** devra promptement aviser le **CHU** par écrit dès qu'il découvrira que l'Information Confidentielle a été utilisée, reproduite, divulguée, publiée ou autrement disséminée ou que toute autre violation au présent engagement de confidentialité est survenue. **Le chercheur** apportera toute la collaboration que peut raisonnablement attendre le **CHU** pour l'aider à reprendre possession de l'Information Confidentielle et pour prévenir d'autres utilisations, reproductions, divulgations, publications ou disséminations non autorisées.
4. Les obligations de confidentialité prévues dans cet engagement ne s'appliquent pas à l'Information Confidentielle qui : (i) fait partie du domaine public au moment d'être communiquée au **chercheur** et ce, sans que **le chercheur** ait agi de manière fautive pour rendre l'information publique; (ii) est déjà en possession **du chercheur** au moment de la divulgation, le tout tel qu'il appert de dossiers existants au moment de la divulgation; (iii) a été développée de manière indépendante par **le chercheur** sans avoir utilisé l'Information Confidentielle obtenue dans le cours de son travail au **CHU**; (iv) est connue du **chercheur** et ce, sans que **le chercheur** ait violé le présent engagement; ou (v) est expressément autorisée à être divulguée conformément à cet engagement.
5. Dans l'éventualité où **le chercheur** serait tenu de divulguer l'Information Confidentielle conformément à une loi ou un ordre d'un tribunal, **le chercheur** peut divulguer

l'Information Confidentielle sans engager sa responsabilité s'il : (i) avise promptement le **CHU** par écrit de cette demande pour permettre au **CHU** d'avoir un délai raisonnable pour prendre tout recours ou toute mesure visant à protéger l'Information Confidentielle et (ii) coopère de manière raisonnable avec le **CHU** dans ses efforts pour contester ou limiter une ordonnance demandant la divulgation.

6. **Le chercheur** reconnaît que l'Information Confidentielle lui est transmise comme telle sans garantie expresse ou implicite relativement à son exactitude et/ou à son utilité.
7. Aucune disposition de cet engagement ne pourra être interprétée comme accordant au **chercheur** des droits concernant des brevets, des droits de publication ou tout autre droit sur la propriété intellectuelle relativement à l'Information Confidentielle. Aucune disposition de cet engagement n'accorde au **chercheur** de droit dans l'information Confidentielle à l'exception du seul droit de prendre connaissance de l'Information Confidentielle pour s'acquitter de ses tâches dans le cadre de son travail au **CHU**.
8. Tout matériel ou document papier, électronique ou sous toute autre forme contenant de l'Information Confidentielle et qui a été remis au **chercheur** dans le cours de son travail devra être retourné promptement et ce, dans un délai de dix (10) jours après la réception d'une demande écrite du **CHU** à cet effet accompagné de toute copie papier ou autre.
9. **Le chercheur** n'est pas autorisé à céder ses droits contenus dans cet engagement sans avoir obtenu préalablement le consentement écrit du **CHU**.
10. La renonciation par le **CHU** d'exercer un recours pour toute violation d'obligations en vertu du présent engagement ne constitue pas une renonciation de ses droits à intervenir en cas de violation prolongée ou ultérieure.
11. **Le chercheur** accepte d'être lié par cet engagement de confidentialité pour une période de dix (10) ans suivant la date de réception de l'Information Confidentielle.
12. L'invalidité ou le caractère non exécutoire de l'une ou l'autre des dispositions prononcées par un tribunal ayant juridiction ne porte pas atteinte à la validité ou au caractère exécutoire de toute autre disposition contenue dans l'engagement et celui-ci sera interprété comme si cette disposition invalide ou non exécutoire ne s'y trouvait pas.
13. Tout avis requis dans le cadre de cet engagement devra être transmis par écrit et livré en personne, par télécopieur ou par courrier recommandé. Les avis devront être transmis à l'adresse ci-dessous pour **le chercheur** et pour le **CHU** à : CHU de Québec-Université Laval, Coordonnateur à la gestion financière de la recherche, 775, rue St-Viateur, bureau 222, ville de Québec, province de Québec, Canada, G2L 2Z3, Téléc. : (418)-622-5669.
14. Pour les fins du présent engagement, les mots écrits au masculin comprennent le féminin.

15. Cet engagement sera régi et interprété conformément aux lois applicables de la province de Québec.

16. Cet engagement entrera en vigueur à la date de signature apparaissant ci-dessous.

EN FOI DE QUOI, le chercheur a signé l'engagement de confidentialité en deux (2) exemplaires.

CHERCHEUR

Signature

Nom : _____

Adresse : _____
(adresse de résidence)

Date : _____